



ACTUALITES

AUTONOMIE

A quand la loi autonomie?

Les pouvoirs publics depuis deux ans au moins promettent des lois et des mesures sans que ces promesses se concrétisent. La FNAR avec deux fédérations hospitalières, quatre associations de directeurs d'établissements et l'UNIOPSS ont adressé une lettre au Premier Ministre pour lui demander d'accélérer le mouvement (Annexe 1).

Sylvain Denis

UNIOPSS = Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux

22 septembre 2020 : Note d'information sur l'autonomie

Depuis deux ans au moins la question de l'autonomie est l'objet de discussions, d'études, de dossiers, de rapports. Le dernier rapport, dit rapport Vachey du nom de son rédacteur, est public depuis le 14 septembre. Il répond à une demande du Premier Ministre suite à un vote du Parlement créant une cinquième branche de Sécurité Sociale consacrée à l'autonomie des personnes âgées (PA) et des personnes handicapées (PH). Sa gestion et son animation est confiée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie CNSA¹.

Le rapport précité fait des propositions sur trois domaines :

- **Le périmètre** : il serait assez large, incluant les dépenses de santé liées à la perte d'autonomie, mais aussi le soutien aux établissements, la compensation de la perte d'autonomie (APA² et PCH³), le soutien aux établissements et aux services d'aide à domicile, ainsi que certaines dépenses concernant le maintien d'un revenu minimum (pour les personnes handicapées)
- **La gouvernance** : la CNSA verrait ses missions élargies en particulier dans l'animation des ARS⁴ et des départements, ainsi qu'une coordination interministérielle (logement, éducation, transport ...). Au niveau départemental il est recommandé de généraliser les maisons de l'autonomie avec un conseil de l'autonomie qui fusionnerait les CDCA⁵ et les Conférences des financeurs

AU FIL DES JOURS (06 OCTOBRE 2020)

- **Le financement** : c'est la partie la plus pauvre, faute de cartouches. Les besoins (PA et PH) en 2025 ont été estimés à une somme d'environ 15 milliards d'euros. Le rapport aboutit à des recettes de poche (surtout la poche des retraités !) dont on n'est même pas sûr qu'elles aboutiraient dans le budget de l'autonomie. Loin des 15 milliards !

La FNAR a été un acteur important tant en sa qualité de Vice-Président de la CNSA que dans les régions et départements à travers ses représentants dans les CDCA. Elle portait la voix des retraités et des personnes âgées, voix qui est demandée par les Autorités, comme dans le domaine de la santé.

Sylvain Denis
Président d'honneur de la FNAR et
Vice-Président de la CNSA

CNSA Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
APA Allocation personnalisée d'autonomie
PCH Prestation de compensation du handicap
ARS Agence régionale de Santé
CDCA Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

Pour rester autonome, je prends les choses en main...

Pour les personnes âgées, un RDV quotidien sur France télévisions et à la radio...

Parce que 4 millions de Français de 60 ans et plus n'utilisent jamais internet (Etude des Petits Frères des Pauvres et l'institut CSA - septembre 2018), la Caisse nationale pour la Solidarité et l'Autonomie diffusera des conseils de prévention de la perte d'autonomie sur France 3 et France 5, ainsi que sur Europe 1, France bleu, France inter, RTL et des stations d'outre-mer du 28 septembre au 1er novembre 2020.

À travers les histoires d'Henriette, Annie, Marie, Jean-Louis, Guy, celles de leurs proches ou des professionnels qui les accompagnent, les téléspectateurs du programme court « Ensemble pour l'autonomie » bénéficieront, en une minute, de conseils pratiques sur la prévention contre les chutes grâce à un bon éclairage, le choix d'un service d'aide à domicile, la nutrition, les dispositifs d'entraide, se faire aider dans ses démarches numériques ...

Pour voir ces petites vidéos d'une minute chacune :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/videotheque>

Christine Meyer

Financement du 5^e risque : la CFR s'étonne !

Tel est l'intitulé du communiqué de presse publié le 20 septembre par la CFR. (cf. Annexe 2)

EHPAD

COVID 19 dans les EHPAD : "protéger sans isoler" les résidents.

Alors que l'épidémie progresse à nouveau, que les EHPAD redeviennent des lieux à risque (238 foyers de contamination recensés fin septembre), Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée à l'autonomie, a précisé lors des Journées des âges et du vieillissement que les décisions dans les EHPAD seraient prises avec concertation et avis des professionnels.

FNAR
Tél. 01 40 58 15 00
fnar.asso@wanadoo.fr
www.fnar.info

83/87 avenue d'Italie – 75013 PARIS

UFR
Tél. 01 43 42 09 37
ufr@wanadoo.fr
www.retraites-ufr.com

AU FIL DES JOURS (06 OCTOBRE 2020)

Evoquant, "de nombreuses personnes âgées isolées et en détresse" durant le confinement, elle a souligné souhaiter "s'employer" à ce que plus personne "ne [revive] cela".



Elle a affirmé qu'elle "veillera[it]" personnellement "à ce qu'aucune fermeture d'établissement ne puisse avoir lieu sans consultation du Conseil de vie sociale".

"Le dialogue doit pouvoir aller au-delà, en impliquant le personnel, les résidents et les familles, qui peuvent accepter ainsi plus facilement les mesures contraignantes lorsqu'elles sont partagées et assumées", a-t-elle poursuivi.

La Ministre déléguée à l'autonomie a enfin rappelé qu'une prochaine concertation sera engagée, le "Larocq de l'autonomie", dont nous espérons vous parler dans le prochain AFJ.

Christine Meyer

Liberté d'aller et venir dans les EHPAD et COVID

Comme l'a dit le Président de la République, il ne faut pas reconfiner les résidents des établissements pour personnes âgées. Madame Bourguignon, Ministre déléguée à l'autonomie, a réuni une trentaine de personnes dans un séminaire le 24 septembre 2020 pour recenser les bonnes pratiques qui permettent de garantir les droits des résidents et de leurs familles.

Sylvain Denis

CFR

RETRAITE

Pas de sursaut économique sans rapide concrétisation du Plan de Relance

Comme nous nous y attendions, rien n'a bougé en septembre concernant la réforme des retraites

- tant au plan systémique - système universel par points / régimes spéciaux - sèchement renvoyé à 2021 par gouvernement et partenaires sociaux,
- qu'au plan paramétrique - dossier brûlant de la réduction des déficits des caisses afin de leur permettre de verser en temps et en heures l'intégralité des droits.

Les discussions entre gouvernement et partenaires sociaux sur l'aspect paramétrique de la réforme débutent actuellement.

Plan de relance

Très attendu et seulement récemment dévoilé, le plan de relance économique, avant tout un plan pour moderniser l'économie, n'a fait à ce jour que l'objet de réflexions très préliminaires du fait de son manque de précision. Les « *incertitudes multiples* », titre de l'article Retraites dans AFJ de septembre, font place à un « *brouillard d'incertitudes* ». Ce plan doit avant tout ramener au travail le plus grand nombre possible de salariés, que ce soit en présentiel ou par vidéo, afin que les flux du versement des cotisations aux caisses et la possibilité de celles-ci de verser les droits dus se rééquilibrent le plus rapidement possible. Ceci ne sera pas simple et impliquera d'opérer des choix judicieux entre relance de la consommation des ménages et aide aux investissements pour les entreprises.

Les 100 milliards d'euros pour l'économie n'empêcheront malheureusement pas de nombreuses faillites et, consécutivement, la perte d'environ 800 000 emplois, même si le ministre de l'Economie B. Lemaire estime que « *la France retrouvera début 2022 son niveau de développement d'avant la crise* ».

AU FIL DES JOURS (06 OCTOBRE 2020)

Certains économistes parlent d'un « *mur des faillites et du chômage* » si plus d'un million d'emplois sont supprimés d'ici mi-2021. De son côté la Banque de France estime que la reprise sera en 2020 plus solide qu'anticipé avec une contraction du PIB plutôt de 8,7 % que de 10,3%.

Lemaire déclare également que les ménages ne seront pas oubliés, qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts « *tant que je serai ministre de l'Economie et des Finances* », que les baisses d'impôts promises seront appliquées et que c'est par la croissance et la bonne tenue des finances publiques qu'il faudra rembourser la dette et les réformes structurelles **dont celle de la retraite.**

Agirc-Arrco

Au sujet des flux de cotisations il semble que la pandémie ait déjà fait chuter de 5,7 % la masse salariale Agirc –Arrco et explique une baisse de 7 milliards de la masse des cotisations. Les partenaires sociaux gestionnaires du régime examinent cette situation pour déterminer si des mesures s'imposeront concernant la revalorisation du point au 1er novembre, puis celle de sa valeur d'achat en janvier. Sur la période de référence, donc sur les 12 derniers mois glissants jusqu'à novembre, la hausse des prix est attendue aujourd'hui à seulement 0,2 %. Elle peut encore changer, d'un côté ou de l'autre, mais la stricte application des accords Agirc-Arrco du 17 juin 2019 pour la période 2019 – 2022 indexant la valeur du point « au moins » sur les prix à la consommation hors tabac, il n'est pas exclu que nous revenions au régime minceur que nous avons déjà connu... Nous essayons de savoir comment les discussions des gestionnaires s'orientent.

Autonomie

S. Denis fait dans cet AFJ un point complet sur ce sujet suite au rapport que l'inspecteur général des Finances Laurent Vachey vient de remettre au gouvernement. En outre, pour très brièvement lier avec le paragraphe «Dépendance» de mon article «Retraites» du précédent AFJ, on peut dire que, dès sa sortie, le rapport Vachey a provoqué des réactions initiales explosives. A titre d'exemple on y trouve, dans un éventail largement ouvert de listes prioritairement mobilisables pour financer l'autonomie à hauteur de 1 milliard d'€ en 2021 puis entre 3 et 5 en 2024:

- la réduction de moitié du plafond de l'abattement de 10% pour le calcul de l'impôt sur le revenu
- l'abaissement du plafond du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile,
- l'abaissement du plafond de la réduction d'impôt des frais de dépendance et d'hébergement en Ehpad
- des prélèvements sur les donations et droits de succession
- l'alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs
- une ponction du Fonds de Réserve des Retraites.

Il semble que B. Lemaire ait déjà pris ses distances par rapport à des propositions dont les aspects politiques sont évidents et dont les discussions peuvent prendre beaucoup de temps. La CFR fera de toute façon valoir dans celles-ci toutes les demandes détaillées dans la note du 20 juillet de P. Erbs à L.Vachey.

Modification des réunions mensuelles de la Commission Retraites CFR

Ces réunions impliquent des déplacements en train, RER et métro où les possibilités de contagion COVID sont indéniables. Des essais pour leur substituer des réunions par visio-conférence en utilisant le logiciel TEAMS sont en cours. Nous en rendrons compte dans AFJ de novembre.

Pierre Lange

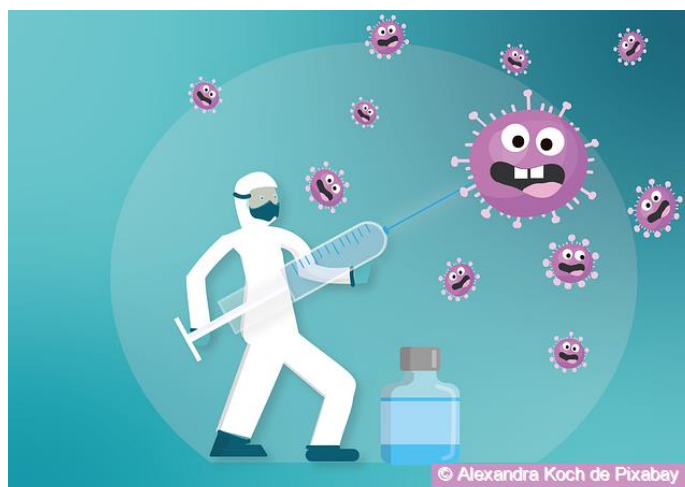
Dernière minute :

Agirc-Arrco vient de décider que la valeur du point ne serait pas revalorisée cette année, donc au 1er novembre. Nous avons eu 2 % l'an dernier alors que l'inflation réelle en fin d'année ne fut que de 1,9 %. Ce "trop perçu" de 0,1% nous est repris cette année mais, avec la prévision actuelle d'inflation 2020 de 1%, nous aurions dû avoir tout de même 0,9 % !

AU FIL DES JOURS (06 OCTOBRE 2020)

SANTE

La commission santé de la CFR vient de reprendre ses activités après plus de six mois d'interruption en raison de la pandémie. Elle s'est réunie en visioconférence lundi 28 septembre 2020 pour traiter 2 thèmes principaux : la mise en œuvre du contrat de complémentaire santé conclu avec MUTUALIA et le Plan SEGUR de la santé. Les éléments de l'actualité ont complété ce temps d'échanges.



◆ COMPLEMENTAIRE SANTE : mise en œuvre du partenariat avec MUTUALIA.

Le déploiement du contrat de complémentaire santé conclu par la CFR avec MUTUALIA a été fortement pénalisé par la crise du COVID 19.

Quatre des 6 fédérations composant la CFR ont signé au printemps et l'été dernier le contrat collectif à adhésion individuelle : Générations Mouvement, l'ANR (retraités de la Poste et Orange), la CNRPL (retraités des professions libérales), l'UFR-B (retraités de la banque). Même si des actions d'information ont été lancées, les responsables de ces fédérations sont dans l'attente d'un plan de communication global tenant aussi compte des spécificités de chaque réseau d'associations de retraités. Cette rentrée doit permettre d'apporter les réponses nécessaires et de fournir les éléments attendus, les outils techniques (souscription en ligne par exemple) afin de favoriser la souscription des contrats individuels.

La question de l'adhésion de la FNAR et de l'UFR a été naturellement évoquée ; ces 2 fédérations proposent une offre de complémentaire santé chez le même opérateur MUTUALIA, avec des garanties différentes et plus étendues, mais aussi un mode de tarification différent.

Le bureau de la CFR examinera cette situation ainsi que l'hypothèse d'un rapprochement des différentes formules de complémentaire santé proposées par les fédérations. Il semble en effet possible - selon les responsables de MUTUALIA - d'organiser les modalités d'un rapprochement des 2 types de contrats et de faire converger les garanties et les modes de tarification. L'enjeu d'une offre plus large et donc plus complète est de nature à satisfaire les besoins des retraités dans leur diversité. Les membres de la commission ont unanimement convenu que de nombreux retraités ont besoin d'être correctement informés des offres de complémentaire santé, au-delà des solutions pouvant être proposées par leur dernière entreprise d'activité. Une offre par l'intermédiaire des fédérations de retraités correspond aux attentes de nombreux retraités. Elle est aussi pour les associations une opportunité de recrutement !

La commission santé a ensuite validé l'idée d'organiser une signature officielle des accords de partenariat de la CFR avec MUTUALIA, de préférence avant la fin de l'année 2020.

Le comité de pilotage du partenariat devra également être installé très prochainement. Il sera notamment chargé d'analyser les conditions de la montée en charge et d'apprécier les modalités de diffusion du contrat au sein des fédérations et associations. Il aura aussi à négocier avec MUTUALIA (qui siège aussi au comité de pilotage) le niveau des cotisations pour 2021.

AU FIL DES JOURS (06 OCTOBRE 2020)

◆ **SEGUR de la santé : présentation et suites à donner**

Une présentation détaillée des 4 piliers des propositions du Ségur de la santé a été faite à la commission à l'aide d'un diaporama :

- transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent,
- définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins,
- simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes,
- fédérer les acteurs de la santé dans les territoires, au service des usagers.

De nombreuses mesures envisagées concernent l'hôpital public, mais l'ensemble des dispositions pour transformer le système de santé est dans le droit fil de « ma santé 2022 ». Leur mise en œuvre va exiger de multiples évolutions législatives, réglementaires, conventionnelles. Il faudra aussi engager des travaux de conception de réformes profondes de nature à faire évoluer, dans la durée, le système de santé. Une planification des actions et une méthodologie de mise en œuvre doivent être définies.

La commission s'est notamment intéressée aux aspects structurels ainsi qu'à la dimension opérationnelle de ce plan d'action. Elle a également souligné l'importance des mesures envisagées en direction des personnes âgées - en particulier la question de la médicalisation des EHPAD - ainsi que le renforcement annoncé du rôle des représentants des usagers.

La commission fait 2 propositions d'actions concrètes à conduire au sein de la CFR :

- inviter toutes les fédérations à s'investir dans le champ de la santé et être en mesure de solliciter l'agrément-santé, afin de pouvoir proposer des représentants des usagers au sein des structures sanitaires,
- proposer aux pouvoirs publics une expérimentation d'une commission des usagers au sein des EHPAD, avec des représentants des usagers désignés par l'ARS, sur le mode en vigueur dans les hôpitaux.

◆ **Points d'actualité examinés par la commission :**

▪ **PANDEMIE COVID 19**

Echanges sur l'actualité immédiate (augmentation du nombre de cas, stratégie de dépistage - priorités et délais d'obtention des résultats -, mesures plus contraignantes localement, préparation des moyens de faire face à une 2^e vague...).

La recommandation de la vaccination contre la grippe, notamment pour les personnes âgées est évidemment soutenue par la commission.

▪ **Déficit de l'assurance maladie**

Les chiffres annoncés font craindre un fort déficit de l'assurance maladie (31 Mds € ?) et de l'ensemble des branches de la sécurité sociale.

En cause ? : des dépenses supplémentaires et exceptionnelles et de moindres recettes directement provoquées par la crise sanitaire.

▪ **Taxation des complémentaires santé**

L'hypothèse qu'un effort sera demandé aux opérateurs de complémentaires santé se confirme.

Il est estimé à hauteur de 2,6 Mds€, la non-dépense pour les assureurs et mutuelles.

Le PLFSS 2021 devrait fixer la taxe complémentaire exigée.

▪ **Les pénuries de médicaments**

Des mesures ont été annoncées par une loi votée en décembre 2019. Elles visent à contraindre les industriels à constituer des stocks. Malheureusement le décret n'est toujours pas publié.

AU FIL DES JOURS (06 OCTOBRE 2020)

▪ **La fraude sociale**

Un point détaillé sur la fraude sociale a été fait à la commission, à partir de travaux parlementaires récents. La fraude aux prestations est répertoriée pour environ 1Md €, mais elle pourrait se situer entre 15 et 20 Mds €, voire atteindre 40 Mds€ !

Dans ce contexte, les cartes Vitale en surnombre ne sont pas nécessairement le signe de fraudes. Il faut cependant parvenir à assainir cette situation comme s'y est engagée la CNAM.

▪ **Partenariat avec AUDIKA**

Chaque fédération sollicitée est invitée à donner la suite qui lui paraît la plus opportune.

▪ **Dépenses de santé 2019**

La DREES vient de publier « les dépenses de santé en 2019 ».

-208 Mds €, soit + 2,1% par rapport à 2018 et 8,6 % du PIB

-3102 € par habitant en moyenne,

-confirmation de la part financée par l'assurance maladie 78,2% (en légère augmentation)

-les complémentaires santé supportent 13,4%

-le reste à charge des ménages représente 6,9% pour 14,3 Mds € (ou 213 € par habitant).

▪ **Publication récente du décret relatif à la procédure applicable au refus de soins et aux dépassements d'honoraires abusifs ou illégaux.**

Jacques Portier

NOS FEDERATIONS

FNAR

Demande de renouvellement de l'agrément de la FNAR en tant que fédération d'associations représentative des usagers en santé

L'agrément de la FNAR venant à échéance en novembre 2020, nous avons présenté fin juillet un dossier de demande de renouvellement de l'agrément (obtenu en 2015 pour 5 ans).

Quatre raisons ont été développées pour motiver cette demande de renouvellement :

- 1) **La meilleure santé, la prévention, l'accès aux soins et aux services dans les meilleures conditions, l'accompagnement des aînés** sont nos priorités. Ces priorités se déclinent aussi bien dans la défense du pouvoir d'achat des adhérents (accès à une mutuelle par exemple) que dans la préparation avec les pouvoirs publics de la transition démographique et la mise en place de la cinquième branche autonomie. La Crise COVID 19 a mis en exergue les enjeux de la protection de la santé pour les personnes de plus de 65 ans.
- 2) **Pour faciliter à tous et chacun de « bien vieillir »**, nous nous efforçons de répondre aux attentes des adhérents et de faire connaître aux associations les instruments, les initiatives existantes, proposer des partenariats, être parties prenantes dans le système de santé.
- 3) **Le choix des retraités engagés dans des associations de représenter et d'être représentés** donne un support à nos engagements citoyens. Conséquence de l'agrément et des mandats exercés aussi

AU FIL DES JOURS (06 OCTOBRE 2020)

bien au niveau national que dans les territoires, les investissements de la FNAR et des adhérents sont nombreux et montrent l'attachement à la solidarité.

- 4) S'appuyer sur l'agrément de la FNAR : **pour les associations de la FNAR, l'agrément permet d'asseoir leurs missions de défense d'un système de protection sociale solidaire et universelle. L'agrément est aussi un engagement collectif.**

Dans le dossier ont été présentés les articles, les actions conduites, les bilans des différentes mandatures. Cet argumentaire et les documents rassemblés sont à disposition des administrateurs. Dans le contexte compliqué du premier semestre, nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à travers leurs réponses, leurs articles et leur soutien à la réalisation de ce dossier.

Ce dossier a été jugé complet par le Ministère de la santé et présenté par des rapporteurs à la Commission nationale d'agrément le 8 septembre. Nous attendons le Compte rendu (et le « verdict ») de cette réunion.

Christine Meyer

Demande de prolongation d'une mesure en faveur de patients dont les traitements ne sont dispensés que par les pharmacies hospitalières

Danielle Boizard, Responsable du réseau des CDCA pour la FNAR, a adressé un courrier au Président de la CRSA (Caisse régionale de solidarité pour l'autonomie) pour attirer son attention sur la situation des patients, pour la plupart en ALD (Affection de longue durée), contraints chaque mois de se rendre ou d'envoyer un proche à la pharmacie de l'hôpital où le traitement leur a été prescrit pour y retirer les médicaments. Durant le confinement, un texte avait paru qui permettait aux pharmacies les plus proches du domicile des intéressés de leur transmettre les médicaments.

Or ce texte qui avait été prolongé de quelques semaines n'est plus applicable à ce jour alors que dans le contexte actuel, ces personnes fragiles sont tenues de se protéger au maximum. Il s'agit donc d'obtenir que la mesure soit reconduite.

A... comme ASSOCIATIONS FNAR

Avec l'aimable autorisation du Président de l'**Amicale des Retraités PHILIPS**, voici un extrait- très tonique ! – de son Edito paru dans le bulletin de septembre 2020 :

« QUOI DE NEUF A L'AMICALE ? C'est un été bien singulier dans un contexte inédit que nous vivons. J'espère que vous êtes en bonne santé et que votre moral tient bon. Masques, tests, hôpitaux, contamination, circulation du virus, gestes barrières, deuxième vague, vaccin... tout ce vocabulaire fait partie de notre quotidien dans une situation sanitaire qui touche le monde entier, l'épidémie en fait à ce jour ne s'est jamais arrêtée. Ce printemps 2020 qui n'en fut pas un, nous ne souhaitons pas le revivre. Toutefois rien ne sera plus comme avant. Deux mois de confinement et autant de mesures barrières par la suite ne nous permettent pas malheureusement aujourd'hui d'entrevoir une petite éclaircie. C'est encore plus triste pour notre Amicale car notre raison d'être et notre vocation sont de faire partager des moments au plus grand nombre, de se réunir, de fêter, de prendre du plaisir

AU FIL DES JOURS (06 OCTOBRE 2020)

ensemble. Le cœur de notre Amicale bat désormais au ralenti, une forme de désolation. Voilà ce que suscite cette situation exceptionnelle. La rentrée s'annonce incertaine et capricieuse mais ne cédon surtout pas à la déprime. J'ai eu l'occasion dans mes lectures estivales de constater que Sénèque restait d'actualité. Je ne résiste pas à vous faire partager cette citation lue à plusieurs reprises : « la vie n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est d'apprendre à danser sous la pluie ». Alors oui apprenons à danser sous la pluie, et après cette longue période d'incertitude rebattons les cartes, réinventons-nous, retrouvons nos marques, apprenons à repousser les frontières de l'anxiété pour se sentir mieux dans sa peau, voilà un beau programme de rentrée ! »

Alain MILLET

Le 19/09 : Assemblée générale de l'Association des Retraités d'Air Inter (ARIT)

Jean Pierre Simon est le nouveau président qui succède à Jocelyne Cheminal, candidate pour siéger au Conseil d'Administration de la FNAR. Malgré la situation sanitaire, la vie associative a pu se dérouler via internet, mais les voyages et les spectacles ont malheureusement dû être annulés pour l'instant

Appel aux associations !

N'oubliez pas de nous rendre compte, même très rapidement, de vos réunions statutaires et des changements dans vos équipes dirigeantes ! C'est un excellent mode de partage entre les membres de la FNAR...



AU FIL DES JOURS (06 OCTOBRE 2020)

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre Bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg – 83/87 avenue d'Italie – 75013 PARIS

**Prochaine parution de l'AFJ :
le 3 novembre 2020**



Paris, le 23 septembre 2020

Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue Varenne
75700 Paris SP 07

Objet : Réforme du secteur du Grand Âge et de l'Autonomie

Monsieur le Premier ministre,

Promesse du quinquennat, le Gouvernement a annoncé, en 2018, ouvrir le chantier du Grand Âge afin de répondre aux enjeux démographiques majeurs liés au vieillissement de la population.

Depuis cette annonce, de nombreuses concertations et rapports se sont ajoutés aux précédents : Libault, El Khomri, et maintenant, le rapport Vachey relatif à la création d'une 5^e branche de la Sécurité sociale avant le lancement du « Laroque de l'Autonomie ». La réforme du Grand Âge sera alors très certainement l'une des réformes les plus documentées.

La crise sanitaire aura au moins eu un avantage : celui de mettre en exergue un certain nombre de dysfonctionnements et d'inégalités territoriales qui paralysent aujourd'hui le secteur et l'empêchent de mettre en œuvre toutes les synergies nécessaires autour de la notion de parcours et d'offre globale au bénéfice des personnes accompagnées et hébergées.

Les fédérations et associations signataires du présent courrier ont bien entendu les enjeux clés que le Gouvernement souhaite travailler pour l'avenir de ce secteur : les métiers, l'offre, la gouvernance, les financements et la participation des personnes fragiles.

Cependant, l'heure n'est plus aux concertations ni aux discussions, mais bien à l'action.

Alors que nous avons déjà été largement concertés sur le projet de réforme, nous permettant de faire état de propositions innovantes et ambitieuses pour le secteur, il nous est annoncé une énième concertation avec le lancement du « Laroque de l'Autonomie ». Nous nous inquiétons donc de ne jamais voir présenter le projet de loi « Grand Âge et Autonomie » tant attendu et promis par le Président de la République pour la fin 2019.

Aussi, nous nous interrogeons sur les prochaines étapes en l'absence de visibilité et de réponses claires : qu'en est-il du calendrier de mise en œuvre de la réforme du Grand Âge ?

Les différents rapports remis au Gouvernement expriment tous la nécessité de soutenir financièrement le secteur afin de répondre à ses besoins et enjeux actuels et futurs. Même si des premières annonces ont été faites par le ministre des Solidarités et de la Santé (enveloppe d'un milliard d'euros dès le PLFSS 2021, mesures de revalorisations salariales du Ségur de la Santé), nous déplorons le manque d'informations et de précisions quant au contenu même de ces mesures : que recouvre l'enveloppe supplémentaire d'un milliard d'euros annoncée en juin par le ministre de la Santé ?

En outre, dans le cadre de la création de la 5^e branche, il est envisagé d'affecter 0,15 point de CSG (soit 2,3 Mds€) au financement de cette nouvelle branche, mais en 2024. Or, les besoins sont immédiats, aussi bien pour les établissements que pour les services à domicile.

Aussi, nous demandons l'inscription dans le PLFSS 2021, au-delà de l'enveloppe de 1,5 Md€ nécessaire au financement des mesures salariales du Ségur, l'affectation d'une quote-part de CSG permettant de financer le renforcement attendu des effectifs, conformément aux annonces du 15 juin du ministre des Solidarités et de la Santé de mobilisation d'un milliard supplémentaire dans l'ONDAM 2021.

Les signataires du présent courrier soulignent que la mise en œuvre d'une véritable réforme du secteur du Grand Âge devra également intégrer de façon impérative un décloisonnement des dispositifs et une simplification décisive de la gouvernance assurant une véritable transversalité entre les secteurs sanitaire et médico-social, et le secteur médico-social lui-même. Les Conseils départementaux ne peuvent incarner seuls cette ambition.

La réforme du Grand Âge et de l'Autonomie a été annoncée comme un enjeu crucial du quinquennat. C'est à ce titre que les principaux acteurs de l'accompagnement des personnes fragiles, en établissement comme à domicile, demandent à ce que **des annonces concrètes et précises en termes de calendrier et de traduction financières des mesures soient apportées et ce, dès aujourd'hui.**

Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien essentiel pour notre secteur et restons à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pascal CHAMPVERT
Président de l'AD-PA



Marie-Sophie DESAULLE
Présidente de la FEHAP



Frédéric VALLETOUX
Président de la FHF



Jean-Pierre RISO
Président de la FNADEPA



Michel BENARD
Président de la FNAQPA



Philippe SERRE
Président de la FNAR



Jean-Christophe AMARANTINIS
Président du SYNERPA



Patrick DOUTRELIGNE
Président de l'UNIOOSS



Copie :

- **Monsieur Olivier VERAN**, ministre des solidarités et de la santé
- **Madame Brigitte BOURGUIGNON**, ministre déléguée à l'autonomie



Communiqué de presse n° 140

Financement du 5ème risque : la CFR s'étonne !

M. Vachey a remis le 14 septembre son rapport sur la création d'une nouvelle branche de la protection sociale.

Autant ses propositions concernant le périmètre de cette cinquième branche et sa gouvernance semblent pouvoir recueillir une large adhésion, autant celles qui touchent au financement de ce cinquième risque sont contestables.

Le rapport énumère en effet un catalogue de mesures de natures diverses sans cohérence entre elles.

La CFR rappelle que la création d'une cinquième branche de sécurité sociale nécessite à ses yeux la mise en place d'un système de financement reposant sur la solidarité nationale et alimentant la Caisse Nationale chargée d'en assurer la gestion.

La suppression de telle ou telle exonération fiscale ne permettant pas de financer ce cinquième risque, l'on ne peut qu'être étonné de l'énumération de mesures à caractère fiscal qui n'auront d'incidence que sur le budget de l'État.

De telles mesures auraient à l'évidence un caractère opportuniste et viendraient remettre en cause des dispositifs qui répondent à des finalités qui leur sont propres.

Les retraités sont prêts à participer de manière équitable au financement du cinquième risque qui les concerne comme les autres membres de la collectivité nationale mais à condition que ce financement réponde bien à la logique qui doit présider à la mise en place d'une nouvelle branche de la sécurité sociale.

Pierre ERBS
Président de la CFR

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales –
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale -
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités